



République  
Française

\*\*\*

*Matthieu Demoncheaux  
Maire d'Hesdin-la-Forêt*

Numéro de l'acte	PM-2026-175
Nature de l'acte	Arrêté
Nomenclature de l'acte	3.5.2 Actes d'occupation du domaine public
Objet : Occupation du domaine public « Association Happy Consommateurs » Samedi 12 septembre 2026  40 av Francois Mitterrand Commune déléguée Hesdin Commune de HESDIN LA FORET	

**Nous, Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin-la-Forêt,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière – Livre I-4ème partie-signalisation de prescription- approuvée par l'arrêté Interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande formulée par l'association Happy Consommateurs dont le siège social se situe 125 rue Léon Gambetta 59320 HAUBOURDIN afin d'installer un stand devant le restaurant « Un Tio truc en plus » .

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de la manifestation et prévenir les accidents

**ARRÊTONS**

Article 1 : L'installation d'un stand sera autorisée le 12 septembre 2026 à partir de 09h00 jusqu'à 13h 00, devant le restaurant « Un Tio truc en plus » au 40 avenue Francois Mitterrand.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront placés sur la totalité de la section par les soins et à la charge des services techniques, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992, relative à la signalisation temporaire des routes, approuvée par arrêté de la même date.

Article 3 : Nonobstant les dispositions du présent arrêté et pendant toute la période du marché de Noël, les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie, pourront prendre toutes les mesures utiles et nécessaires

*Hôtel de Ville  
Place d'Armes  
62140 Hesdin*

03.21.86.84.76

pour faciliter le bon déroulement du trafic et de préserver la sécurité des piétons. Ils pourront également faire mettre en fourrière, aux frais de leurs propriétaires, les véhicules stationnant, même à la suite d'une panne, aux endroits définis à l'article 1er, ces stationnements étant qualifiés de gênant (article 417-10 du code de la route) ...

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Hesdin

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire d'Hesdin-la-Forêt
- Association Happy Consommateur
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hesdin-la-Forêt
- Centre technique
- Service de la Police Municipale

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait le :

20 MAI 2026

Le Maire,

**Matthieu DEMONCHEAUX**





Hesdin  
la-Forêt

République Française  
Pas-de-Calais

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENTION : AU MOINS 10 JOURS AVANT L'OCCUPATION

Formulaire à renvoyer par email à [odp@hesdinlaforet.fr](mailto:odp@hesdinlaforet.fr) ou en Mairie  
10 place d'Armes - Hesdin - 62140 HESDIN-LA-FORET

## PARTICULIER

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
  
Tél. fixe : .....  
Portable : .....  
Email : .....@.....

## ENTREPRISE

Raison sociale/cachet : Association  
Nom commercial : Association  
happy consommateurs  
Adresse : .....  
125 Rue Leon Gambetta  
.....  
Code Postal : 59320  
Ville : Haubourdin  
Tél. fixe : .....  
Portable : 06.74.57.31.55  
Email : .....@  
happyconsommateurs@gmail.com

## TRAVAUX

DP n° .....  
PC n° .....  
  
Nature : .....  
.....  
.....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Durée : du ..... au .....  
  
 Echafaudage - longueur en ml : .....  
 Benne - Nombre de bennes : .....  
 Palissade - Longueur ml : .....  
 Installation provisoire pr travaux m² : ...  
 Stationnement - Nombre de places : .....  
 Autres - A préciser : .....

Demande d'autorisation installation  
stand devant le restaurant "Um ho  
truc en plus" le samedi 12/05/2016 de  
9h à 13h.  
Merci

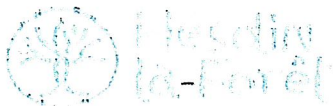
Adresse : .....  
.....  
.....  
Durée : du ..... au .....  
Type de véhicule : .....  
Immatriculation : .....  
(Préciser longueur si camion).....

Nombre de place de stationnement à  
réserver : .....  
**IMPORTANT** : Le stationnement est gratuit et autorisé  
pendant la durée de la demande. Le balisage  
(installation et retrait) est à la charge du demandeur  
(pas de prêt de barrières par la ville).

Date de la demande : 12/05/2016  
Signature du demandeur :

**ASSOCIATION  
HAPPY CONSOMMATEURS**  
[happyconsommateurs@gmail.com](mailto:happyconsommateurs@gmail.com)  
Tél : 06 74 57 31 55

RNA W595043727 SIREN 927759651



Ville d'Hesdin-La-Forêt  
Place d'Armes - Hesdin  
62140 Hesdin-La-Forêt  
[www.hesdinlaforet.fr](http://www.hesdinlaforet.fr)

Contact :  
Tél : 03 21 86 84 76  
[odp@hesdinlaforet.fr](mailto:odp@hesdinlaforet.fr)